



adaph

centre de compétence national pour l'accessibilité des bâtiments

2022

Rapport d'activités

Table des matières

1. PRESENTATION	3
2. RESUME GENERAL DES ACTIVITES	4
3. ACTIVITES NON CONVENTIONNEES	5
3.1 Assurance Dépendance	5
4. ACTIVITES CONVENTIONNEES.....	13
4.1 Études d'adaptation de lieux publics	13
4.2 Études pour le ministère de la Famille.....	14
4.3 Information.....	14
4.4 Expertises pour personnes privées	14
4.5 Formations et séances d'information.....	14
5. LE GROUPE MEGA	15
5.1 Réunions du groupe de travail en 2022	15
5.2 Avis donnés en 2022.....	15
6. ADMINISTRATION DE L'ADAPTH.....	17
6.1 Conseil d'administration.....	17
6.2 Bureau exécutif.....	17
6.3 Plate-forme de coopération	17
6.4 Assemblée Générale Ordinaire	17
7. COMPTABILITE DE L'ADAPTH.....	17

2

0

2

2

Présentation de l'ADAPTH

L'ADAPTH est une Association Sans But Lucratif créée en 1985. Elle est structurée en deux départements, le bureau d'études en "design for all" et le "Centre de compétence national pour l'accessibilité des bâtiments (CCNAB)". Ce dernier est subventionné par le ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région.

1. Présentation

Missions (extrait des statuts):

L'association a pour objet de promouvoir et de prendre toutes mesures auprès de personnes physiques et morales, dans le but de rendre, dans la mesure du possible, autonome et/ou indépendante toute personne atteinte d'une déficience limitant ses activités dans son environnement. Ces mesures se traduisent entre autres par :

- La prestation de services, la réalisation d'expertises, d'études et/ou de conseils dans les domaines :
 - des aides techniques;
 - de l'adaptation de l'environnement bâti comprenant entre autres le logement privé, les bâtiments privés et publics, les espaces publics et la voirie;
 - de l'adaptation du poste scolaire et du poste de travail au moyen d'aides techniques;
 - de l'adaptation des moyens de transport;
 - des technologies de l'information et de la communication permettant de promouvoir l'accès à ces technologies et de les utiliser.
- Le développement d'aides techniques et leur promotion ;
- La participation à des projets de recherche et de développement.

Matricule, TVA et agrément :

Registre de commerce et des sociétés : **F4810**

Numéro d'identification TVA : **LU24676254**

Ministère de la Famille : **9916/1**

Personnel :

8 Ergothérapeutes
2 Chargés d'études techniques
1 Architecte
1 Ingénieur industriel
1 Secrétaire

13 (11,70 équivalents temps-plein au 31.12.2022)

Munisso Fabiano	Directeur, ingénieur industriel
Oliver Thomas Böhm (depuis mai)	Architecte
Koerfer Magnus (jusqu'à la mi-mai)	Architecte
Martin Isabelle	Secrétaire
Croix Maud	Ergothérapeute
Erman Jennifer	Ergothérapeute
Marchesin Élodie	Ergothérapeute
Minet Pierre	Ergothérapeute
Pagnoul Manuel (rempl. Jusqu'au 30.9.)	Ergothérapeute
Pastecchia Mike	Ergothérapeute
Simon Valérie	Ergothérapeute
Szabo Paul	Ergothérapeute
Thiebaut Jean-Christophe	Ergothérapeute
Gandar Luka	Chargé d'études techniques
Mallinger Guillaume	Chargé d'études techniques

L'année 2022 en chiffres

Le nombre de demandes provenant de l'Assurance Dépendance est élevé et l'ADAPTH est très sollicitée par les bureaux d'architectes ou d'ingénieurs, et ce surtout en prévision de la nouvelle loi sur l'accessibilité des lieux ouverts au public.

2. Résumé général des activités

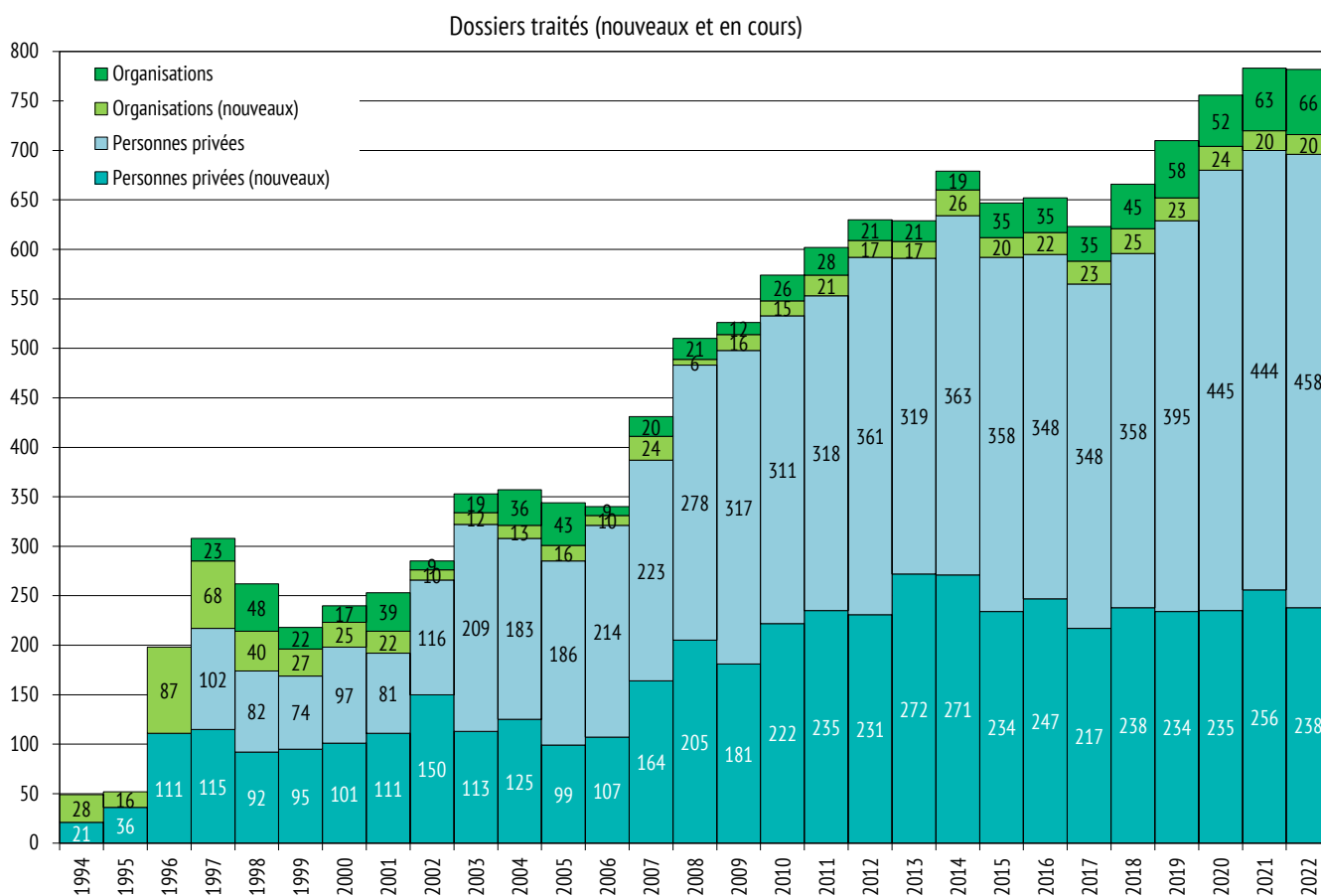
Durant l'année 2022, l'ADAPTH a traité les dossiers de 782 clients. La plupart de ces dossiers concernent les "personnes privées" (696), le restant est en relation avec les ministères, associations ou sociétés privées (86).

Les demandes de "personnes privées" proviennent majoritairement de l'Administration d'évaluation et de contrôle (AEC) de l'Assurance Dépendance. Les simples demandes d'information ne sont pas prises en compte dans ces chiffres.

Le nombre total de clients pour lesquels des prestations ont été effectuées en 2022 est stable.

Les expertises ou avis rédigés pour le compte de l'Assurance Dépendance, de ministères, de communes, de sociétés privées ou pour des personnes privées, concernent :

- l'adaptation de logements, de bâtiments publics ou privés, de la voirie,
- l'adaptation du poste de travail/scolaire,
- l'adaptation des moyens de transport,
- les aides techniques.



Activités non conventionnées

L'ADAPTH réalise des expertises dans les domaines de l'adaptation du logement et des aides techniques pour le compte de l'Assurance Dépendance depuis 1999.

3. Activités non conventionnées

3.1 Assurance Dépendance

Les expertises pour une personne bénéficiaire peuvent comporter 5 étapes de travail appelées "Modules" qui sont :

- M1 Évaluation et élaboration de solutions
- M2 Faisabilité technique et devis estimatif
- M3 Cahier des charges de la solution
- M4 Demande et analyse d'offres de prix
- M5 Suivi de chantier

Dans le cadre du contrôle de la qualité des adaptations du logement prises en charge par l'Assurance Dépendance, l'ADAPTH peut être menée à traiter deux autres modules :

- M7 Analyse de la qualité des adaptations
- M8 Analyse de problèmes techniques

Quand les aménagements touchent à la structure du bâtiment, l'ADAPTH sous-traite le volet technique à des architectes :

- Monique Étienne



- Bernard de Barsy
- Carine Dardenne



Ils sont chargés de :

- vérifier les solutions proposées,
- rédiger les bordereaux techniques pour la demande des offres de prix,
- estimer les coûts des travaux,
- vérifier l'exécution des travaux,
- rédiger le procès-verbal de réception.

M1 ⁽¹⁾	<ul style="list-style-type: none">▪ Visite au domicile du bénéficiaire.▪ Évaluation des capacités du bénéficiaire.▪ Analyse des problèmes d'accessibilité du domicile.▪ Élaboration de solutions potentielles.
M2 ⁽¹⁾	<ul style="list-style-type: none">▪ Visite au domicile du bénéficiaire pour valider les solutions étudiées.▪ Discussion et choix de la solution à développer avec le bénéficiaire.▪ Rédaction d'un rapport de faisabilité technique et de l'estimation des coûts.
M3 ⁽¹⁾	<ul style="list-style-type: none">▪ Rédaction d'un cahier des charges fonctionnel de la solution retenue.▪ Envoi du cahier des charges à l'AEC, qui le soumettra au bénéficiaire pour validation.▪ Rectification du cahier des charges si nécessaire.▪ Envoi du devis estimatif de la solution à l'AEC.
M4	<ul style="list-style-type: none">▪ Rédaction des bordereaux techniques.▪ Envoi des bordereaux techniques aux sociétés du choix du bénéficiaire pour obtenir des offres de prix.▪ Suivi des demandes d'offre.▪ Analyse des offres de prix.▪ Remise du rapport à l'AEC.
M5	<ul style="list-style-type: none">▪ Visite au domicile du bénéficiaire pour le démarrage du chantier.▪ Suivi du chantier (visites).▪ Visite à la fin des travaux pour la réception technique du chantier.▪ Remise du rapport et de la fiche d'évaluation du déroulement du chantier.
M7	<ul style="list-style-type: none">▪ Visite au domicile pour l'analyse de l'état des équipements installés et de leur fonctionnalité.▪ Remise d'un rapport statistique et fonctionnel sur les aménagements analysés.
M8	<ul style="list-style-type: none">▪ Visite au domicile pour prendre connaissance du problème à résoudre et pour élaborer une solution.
M6 ⁽²⁾	<ul style="list-style-type: none">▪ Réception de chantier.
MA ⁽³⁾	<ul style="list-style-type: none">▪ Assistance délivrée au bénéficiaire, notamment pour l'obtention de devis pour la réalisation des travaux d'aménagement de son domicile.

(1) M1, M2 et M3 sont demandés et traités comme un seul module depuis le début de l'année 2005.

(2) M6 est intégré au M5 (depuis 2012).

(3) MA est intégré au M4 (depuis 2019).

3.1.1 Type d'aménagements

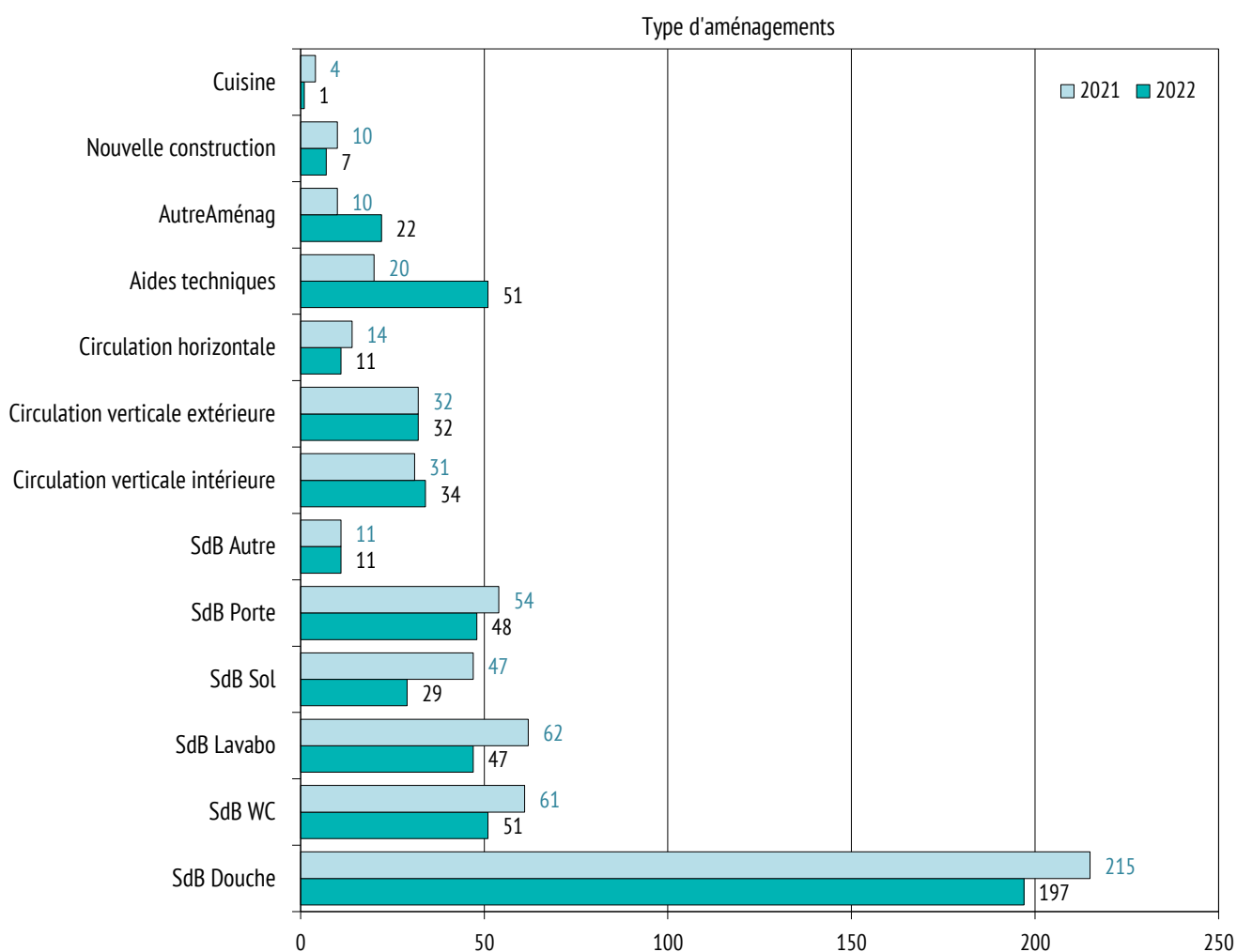
Presque 68 % des demandes concernent des aménagements dans la salle de bains. Dans 33 % des cas, des travaux autres que le remplacement de la douche ont été effectués dans la salle de bains. Le détail des aménagements se trouve dans le graphique ci-dessous.

Les dossiers traitant des changements de niveau (circulation verticale dans le graphique), que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur du logement, représentent 23 % des demandes. Il est à noter que l'ADAPTH ne traite que les changements de niveau qui nécessitent l'installation d'une plateforme ou d'un ascenseur. L'AEC gère elle-même les dossiers d'installations de sièges d'escaliers.

À noter une augmentation sensible d'installations d'aides techniques (motorisation de portes, domotique, etc.).

En 2022, 511 aménagements ont été réalisés pour le compte de 292 bénéficiaires (une demande peut concerner plusieurs aménagements).

Six demandes ont concerné un aménagement pour deux personnes d'un ménage, et dans un tel cas, le subside maximal attribué est doublé.



3.1.2 Nombre de modules demandés

Le nombre total de modules demandés est en baisse de 7 % par rapport à l'année passée.

Le nombre de 292 nouvelles demandes (M1) est inférieur de 4 % à celui de l'année passée. Ce nombre équivaut à autant de nouveaux bénéficiaires, il détermine en grande partie la charge de travail future de l'ADAPTH.

Nombre de modules entrés									
Année	M1	M2	M3	M4	M5	M6*	MA**	M7	TOTAL
2022	292	286	287	203	192	0	0	24	1284
2021	304	298	301	228	214	0	0	30	1375
2020	287	284	282	184	151	0	0	30	1220
2019	278	277	277	246	204	1	16	0	1299
2018	268	265	267	5	159	0	39	0	1003
2017	258	257	258	14	192	1	58	0	1038
2016	269	261	266	11	185	2	24	0	1018
2015	246	231	235	16	191	1	45	0	965
2014	270	261	267	8	218	0	54	0	1078
2013	273	265	266	8	167	1	39	0	1019
2012	226	222	224	9	174	3	36	0	894
2011	228	228	230	9	173	121	45	0	1034
2010	221	217	223	12	153	116	69	0	1011
2009	183	176	179	23	146	114	55	0	876
2008	197	196	193	35	134	90	66	0	911
2007	167	166	163	27	88	74	31	0	716
2006	105	95	100	27	72	53	19	0	471
2005	95	90	110	30	62	37	3	0	427
2004	129	119	91	29	42	43	0	0	453
2003	107	74	48	27	42	29	0	0	327
2002	150	80	71	19	28	18	0	0	366
2001	83	56	43	22	16	16	0	0	236

Les chiffres en blanc indiquent le nombre le plus élevé par colonne.

¹ Le module M6 a été intégré au M5 au début de l'année 2012.

² Le module MA a été intégré au M4 en 2019.

3.1.3 Nombre de modules clôturés

Le nombre total de modules clôturés est en légère baisse de 5 %. Ce nombre reste néanmoins très bon puisque c'est le deuxième meilleur résultat obtenu.

Chaque ergothérapeute a géré en moyenne 28 nouveaux chantiers par année. Vu la durée relativement longue des chantiers, chaque ergothérapeute suit de quinze à trente chantiers simultanément.

Nombre de modules clôturés									
Année	M1	M2	M3	M4	M5	M6*	MA**	M7	TOTAL
2022	302	296	298	219	194	0	0	24	1333
2021	308	304	348	240	173	0	0	30	1403
2020	266	259	233	156	178	0	0	30	1122
2019	296	298	316	186	188	0	26	0	1310
2018	243	245	218	5	147	0	42	0	900
2017	255	249	252	13	176	3	48	0	996
2016	258	251	255	13	183	0	25	0	985
2015	237	225	217	15	210	1	49	0	954
2014	295	283	297	9	204	1	51	0	1140
2013	247	241	233	7	182	0	38	0	948
2012	232	232	247	10	157	44	37	0	959
2011	235	232	214	9	150	105	52	0	997
2010	216	208	214	15	152	114	65	0	984
2009	179	176	194	24	133	118	58	0	882
2008	210	204	185	30	111	84	63	0	887
2007	135	135	126	33	85	72	26	0	612
2006	110	100	118	27	69	47	17	0	488
2005	127	119	94	32	43	32	1	0	448
2004	114	93	68	25	48	43	0	0	391
2003	112	73	60	25	34	26	0	0	330
2002	121	73	60	21	11	15	0	0	301
2001	77	54	50	27	13	20	0	0	241

Les chiffres en blanc indiquent le nombre le plus élevé par colonne.

¹ Le module M6 a été intégré au M5 au début de l'année 2012.

² Le module MA a été intégré au M4 en 2019.

3.1.4 Durée de traitement des modules

La remise d'une solution pour validation au bénéficiaire (M1, M2 et M3) est effectuée en 2022 en moyenne après 93 jours. C'est un peu mieux que l'année d'avant, mais il faudrait encore réduire cette durée.

Les délais de traitement des divers modules ne sont pas toujours imputables à l'ADAPTH. Par exemple, la durée du module M2 peut croître suite à l'attente d'une autorisation de la commune ou du propriétaire. Il arrive aussi que les bénéficiaires partent en vacances. Ainsi, si l'on ne considère que les dossiers dont rien n'entrave le déroulement, la durée moyenne pour la remise d'une solution pour une salle de bains est de 48 jours.

Le module M3 qui est remis en même temps que le M1 et M2 est cependant clôturé après la validation de la solution par le bénéficiaire. Le délai plus long correspond au temps nécessaire à la validation. Nous n'avons aucune influence sur ce temps.

Depuis 2021, les bordereaux ne sont plus rédigés dans le module M3, mais dans le module M4. Ils sont envoyés aux sociétés choisies par le bénéficiaire pour obtenir des offres. La durée du module M4 est essentiellement due à l'attente des offres.

La durée du module M5 dépend évidemment de l'envergure des travaux. Elle s'étend de la réunion de lancement du chantier jusqu'à la vérification des factures.

Tous ces chiffres ne donnent qu'une indication, ils sont dépendants du type de dossier traité. Par exemple, une construction d'un nouveau logement peut s'étaler sur plusieurs années.

Nombre de modules clôturés et durée moyenne de gestion														
Année	M1		M2		M3		M4		M5		M6		MA	
	Jours	Nb	Jours	Nb	Jours	Nb	Jours	Nb	Jours	Nb	Jours	Nb	Jours	Nb
2022	92	302	93	296	145	298	125	219	289	194	0		0	
2021	103	308	99	304	146	348	126	240	314	173	0	0	0	0
2020	99	266	97	259	162	233	130	51	285	178	0	0	0	0
2019	83	296	80	296	160	313	78	185	252	188	0	0	121	26
2018	82	242	81	243	134	220	23	5	245	147	0	0	83	43
2017	63	255	62	248	124	250	23	13	222	173	130	3	59	48
2016	69	258	68	251	128	253	76	13	223	183	0	0	74	25
2015	60	236	55	224	113	219	44	15	219	208	52	1	48	49
2014	66	295	62	283	116	294	72	9	233	203	161	1	46	51
2013	58	247	56	241	114	234	33	7	243	182	0	0	67	38
2012	56	232	62	233	118	248	72	10	283	158	175	44	50	37
2011	70	235	72	232	117	214	66	9	202	150	73	105	67	52
2010	76	216	74	208	131	214	61	15	206	152	83	114	77	65
2009	91	179	88	177	145	194	61	24	186	133	83	118	75	58
2008	84	210	79	204	146	185	18	30	223	111	97	84	61	63
2007	77	135	78	135	139	126	67	33	269	85	109	72	80	26
2006	105	110	90	100	148	118	71	27	236	69	122	47	104	17
2005	163	127	170	119	155	94	68	32	221	43	111	32	23	1
2004	136	114	129	93	147	68	63	25	230	48	93	43	0	0
2003	128	112	109	73	130	60	39	25	226	34	148	26	0	0
2002	93	121	107	73	113	60	73	21	235	11	86	15	0	0
2001	96	78	111	54	139	50	100	27	162	13	131	20	0	0

3.1.4.1 Durée moyenne des modules

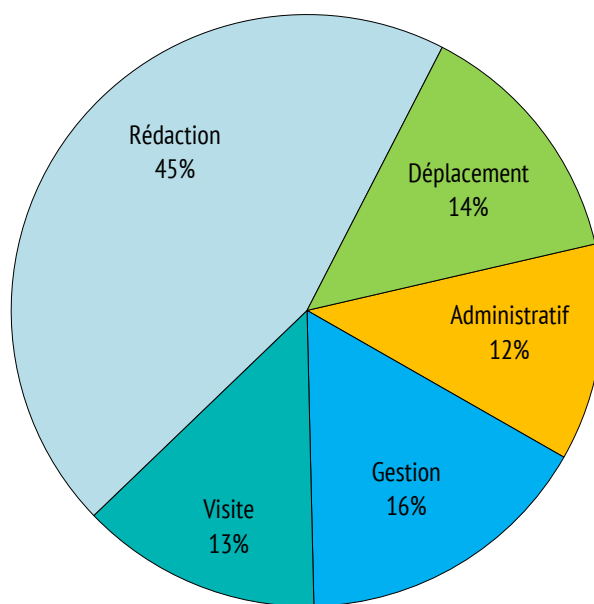
Le tableau ci-dessous reprend la durée moyenne de traitement en heures pour chaque module. En 2022, elle reste dans une moyenne basse, gage d'une efficacité élevée. À noter que depuis 2021, toute la partie technique des dossiers est réalisée par deux chargés d'études techniques de l'ADAPTH et non plus par un bureau d'ingénieurs externe. Leur temps de travail (modules de M2 à M5) vient donc s'ajouter à celui des ergothérapeutes, ce qui n'était pas le cas auparavant. Il est dès lors remarquable que la durée n'a que peu varié par rapport au fonctionnement d'avant 2021. C'est la preuve d'une efficacité améliorée suite au traitement en interne du volet technique.

Temps de travail moyen (en heures) facturé par module							
	M1	M2	M3	M4	M5	M6	MA
2022	10	6	6.1	5.1	20		
2021	9.8	5.3	5.1	5.2	20		
2020	10	4.9	6.6	5	19		
2019	9.5	4.4	6.6	3.9	18		2.7
2018	11	5.1	7.3	7	17		2.8
2017	10	4.3	6.4	3.9	16		2.9
2016	12	5.5	7	9.4	16		3.9
2015	12	4.9	6.6	6.6	18		3.3
2014	11	4.5	6.3	12	17		3.1
2013	12	4.5	6.8	5.9	20		3.3
2012	11	4.6	6.2	6.3	21	6.7	2.7
2011	13	5.3	7.4	6.5	17	6.6	3
2010	12	5.3	7	7.3	18	7	3.7
2009	12	5.6	7.8	6.5	20	7.7	3.8
2008	13	5	7.6	5.3	21	8.2	2.6
2007	13	6.5	7.4	5.6	24	8.9	4.2
2006	14	5.2	8.8	5.2	24	9	4
2005	14	6.7	8.9	6.1	19	8.6	

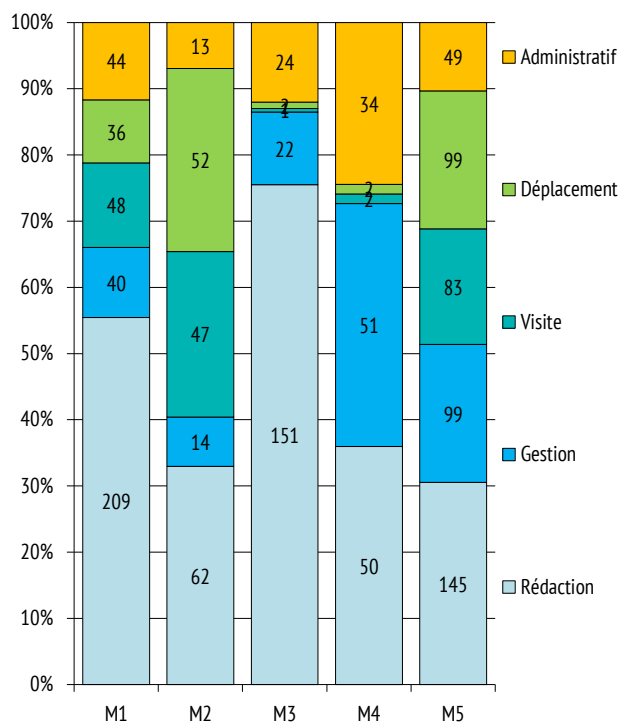
Le module M6 est intégré au M5 à partir de 2012.
Le module MA est intégré au M4 à partir de 2019.

3.1.4.2 Composition du travail en 2022

La rédaction des rapports d'expertise prend presque la moitié du temps, les trajets et visites un quart du temps et le dernier quart est pour la gestion des dossiers et pour les travaux administratifs. Par gestion, dans le schéma ci-dessous, on entend les contacts avec les bénéficiaires et les sociétés hors visites. Le graphique reprend la distribution en pour cent du type de travail pour l'ensemble des modules.



Dans le graphique ci-dessous, la distribution du type de travail (en jours) est faite pour chaque module séparément.



3.1.4.3 Délai pour la réception d'offres

Depuis le début de l'année, ce sont les deux chargés d'études techniques de l'ADAPTH qui demandent les offres de prix et qui les analysent. Les entreprises étant débordées de travail, il est souvent difficile d'obtenir des offres dans des délais raisonnables.

Il faut en moyenne 6,7 semaines pour avoir une offre, et ce même après rappels systématiques.

3.1.4.4 Durée du suivi des chantiers (M5)

La durée du suivi des chantiers couvre la période allant de la réunion de lancement de chantier jusqu'à la réception technique du chantier et la vérification de toutes les factures.

La durée des chantiers a un peu baissé par rapport à l'année précédente, mais elle reste trop longue pour cause de pénurie de matériel et de la surcharge des sociétés.

Pour les années avant 2011, la durée du module M5 comprend aussi la durée du module M6 pour que les chiffres soient comparables.

3.1.4.5 Durée effective moyenne des demandes

La durée moyenne des demandes reste toujours trop élevée, nous espérons revenir à des durées plus acceptables en 2023.

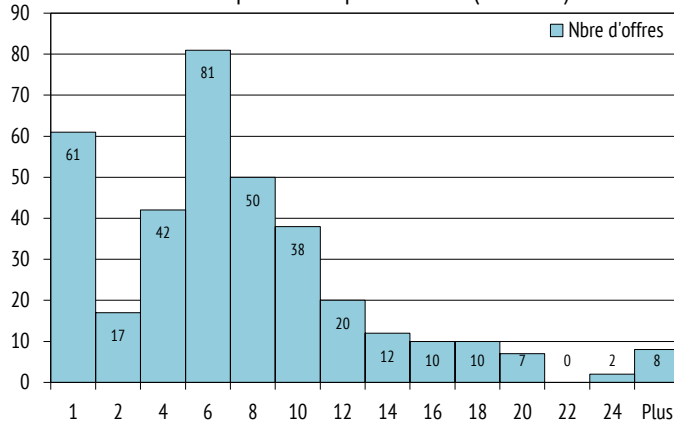
Les dossiers de nouvelles constructions qui peuvent durer des années faussent partiellement ce chiffre. Trois quarts des dossiers sont traités en moins d'un an.

À noter aussi que beaucoup de demandes sont clôturées avant la réalisation des travaux (abandon, décès...) et ne sont pas reprises dans ces statistiques.

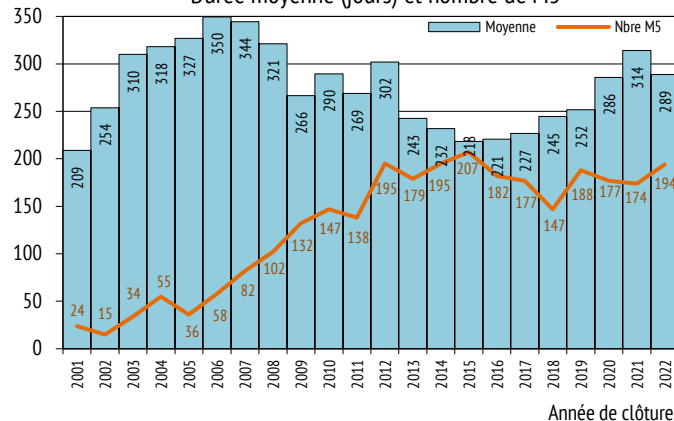
3.1.5 Recettes

Les recettes (experts externes exclus) de 2022 ont légèrement augmenté pour l'ADAPTH par rapport à l'année d'avant. Les graphiques à la page suivante détaillent la progression des recettes et la répartition du travail de l'ADAPTH et des experts externes. À noter que la part des experts externes diminue vu que les expertises techniques (hors partie architecturale) sont maintenant réalisées par l'ADAPTH, d'où l'augmentation des recettes.

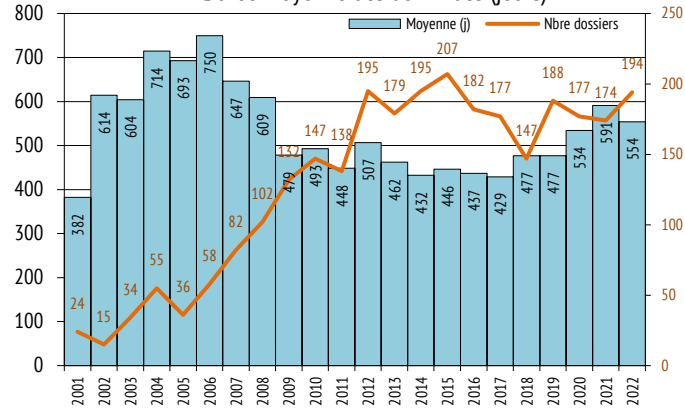
Délais pour la réception d'offres (semaines)



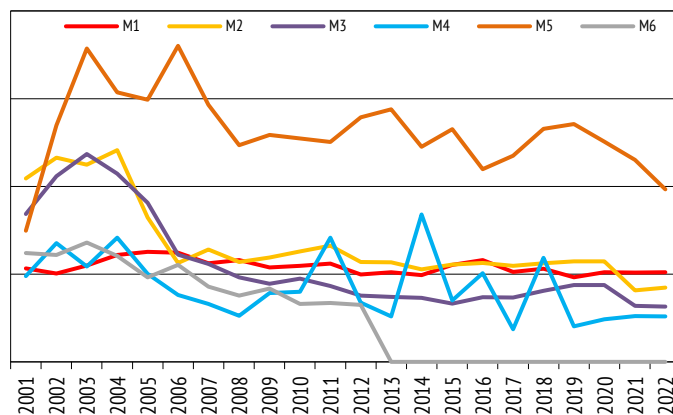
Durée moyenne (jours) et nombre de M5



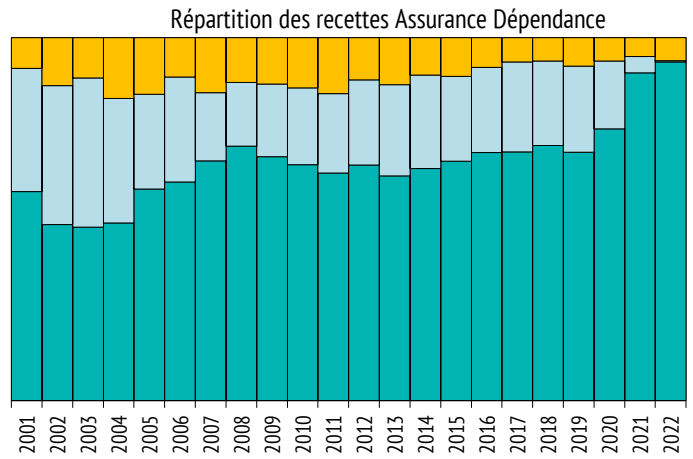
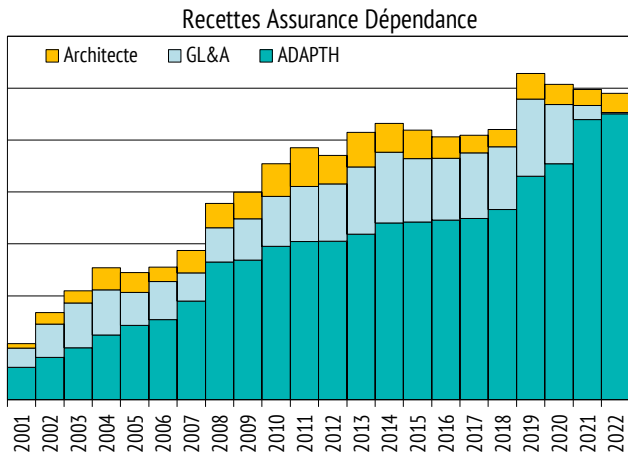
Durée moyenne des demandes (jours)



Recettes moyennes par module

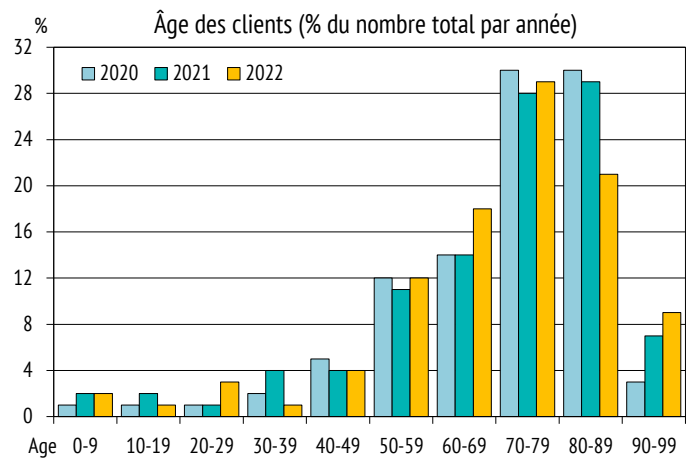


Les coûts par module sur les graphiques sont adaptés au coût de la vie pour une meilleure comparaison.



3.1.6 Âge des bénéficiaires

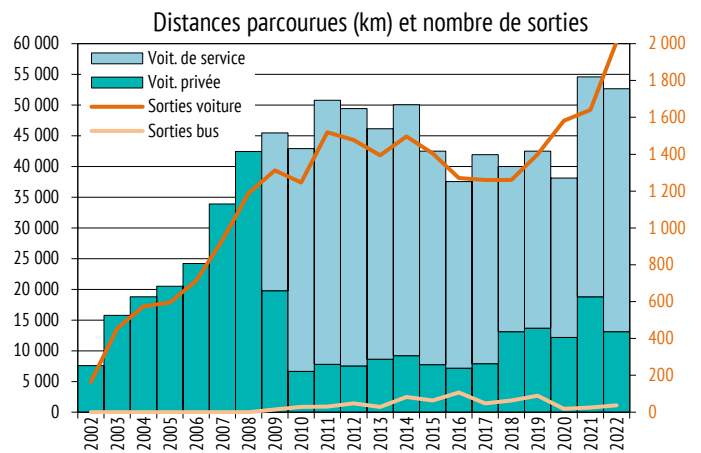
Les femmes représentent 52 % des demandes, les hommes 48%. La moyenne de l'âge des bénéficiaires en 2022 est de 69,3 ans. Celle des femmes est de 71,4 ans et de 66,9 ans pour les hommes. Le graphique à droite ne reprend que les nouveaux bénéficiaires.



3.1.7 Déplacements

Les déplacements en voiture concernent en très grande partie les visites chez les personnes bénéficiaires de l'Assurance Dépendance. 2'010 sorties ont été réalisées en 2022 pour un total de 52'661 km.

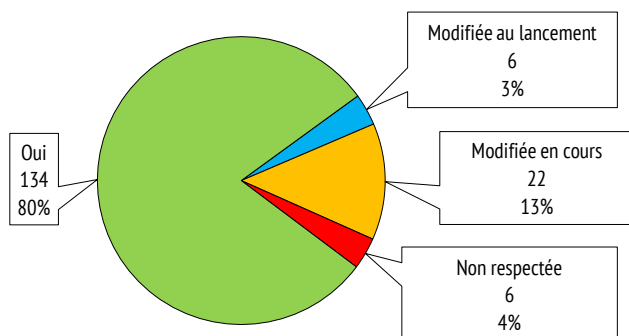
L'ADAPTH dispose de trois voitures de société qui sont utilisées pour les déplacements chez les clients. En 2022, 39'548 km ont été parcourus avec les véhicules de société et le restant, soit 13'113 km, a été effectué avec les véhicules privés. Les sorties sur le territoire de la ville de Luxembourg sont réalisées en autobus, 38 sorties ont été faites ainsi.



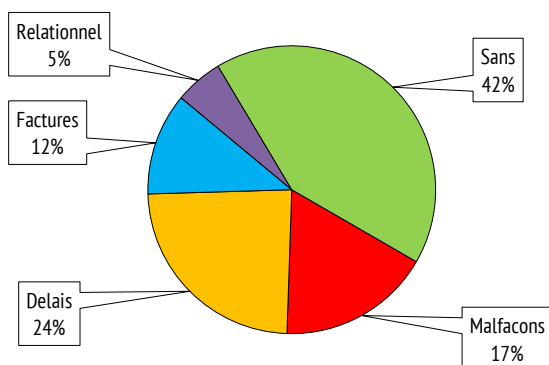
3.1.8 Gestion de la qualité (fiches M5)

Depuis 2019, l'ADAPTH effectue une évaluation annuelle des suivis de chantier et une enquête de satisfaction auprès des bénéficiaires et leur entourage. Un rapport est remis à l'Assurance Dépendance dont voici quelques chiffres des 167 fiches de chantier complétées en 2022.

3.1.8.1 Respect de la solution prévue



3.1.8.2 Problèmes sur chantier



3.1.8.3 Évolution des délais des chantiers (jours)

Une analyse très fine des étapes de travail lors du chantier est possible, et ce sur plusieurs années.

Année de la réception	2019	2020	2021	2022
Délai entre l'ouverture du M5 et la réunion de démarrage	18	30	25	24
Délai entre la réunion de démarrage et le début des travaux	57	75	101	84
Durée du chantier	76	72	83	104
Durée entre le début travaux des travaux et la première utilisation	61	57	64	52
Délai entre la fin des travaux et la réunion de réception	25	50	43	-
Durée entre l'ouverture du dossier et la réunion de réception	174	224	252	225
Durée entre le début des travaux et la réunion de réception	101	121	125	118

Le référent de l'ADAPTH, le bénéficiaire et son entourage peuvent donner leur avis sur l'aménagement réalisé et sa fonctionnalité ainsi que sur le déroulement du chantier. Le bénéficiaire peut en plus juger le travail de l'ADAPTH. Les notes attribuées sont globalement positives.

Note	ADAPTH			Bénéficiaire				Aidant	
	Aménagement	Fonctionnel	Déroulement	Aménagement	Fonctionnel	Déroulement	Gestion ADAPTH	Aménagement	Fonctionnel
0									
1			1						
2			2			2			
3			2	1					
4			5			2			
5		4	9	1	1	5			1
6	4	2	8		1	3	1		
7	8	15	11	5		3	2		
8	19	25	19	12	10	12	6		
9	23	32	29	21	26	20	17	3	2
10	109	85	77	63	66	57	76	9	9
Sans	4	4	4	64	63	63	65	155	155
Moyenne	9.4	9.1	8.5	9.3	9.5	8.9	9.6	9.6	9.4

*Les notes vont de 0 (mauvais) à 10 (très bien).

Questions posées pour la notation :

- Aménagement : *L'aménagement correspond-il à vos souhaits ? Est-il réussi ? Vous plaît-il ?*
- Fonctionnalité : *L'aménagement est-il fonctionnel ? Avez-vous accès à tous les équipements ? Vous sentez-vous en sécurité ?*
- Déroulement : *Êtes-vous satisfaits de la société, de comment le travail a été exécuté ?*
- Gestion ADAPTH : *Êtes-vous satisfaits de notre travail ?*

3.1.9 Évaluation de 23 aménagements (M7)

L'AEC a mandaté l'ADAPTH afin de vérifier la longévité et la fonctionnalité du matériel installé après plusieurs années d'utilisation. Cette année, le matériel analysé concernait :

- Les cuisines (6)
- Les installations domotiques (5)
- Les logements avec portes motorisées (12)

Peu de problèmes ont été relevés, les bénéficiaires sont globalement satisfaits des aménagements.

Activités conventionnées

Depuis 2012, l'ADAPTH est le Centre de compétence national pour l'accessibilité des bâtiments (CCNAB). Les activités ont pour objectif d'aider à mettre en pratique le concept du "design for all" pour l'environnement bâti.

4. Activités conventionnées

4.1 Études d'adaptation de lieux publics

L'ADAPTH offre ses services de conseil et d'assistance aux professionnels du bâtiment ainsi qu'aux maîtres d'ouvrage. Ces services sont offerts pour tout type de bâtiment et aussi pour la voirie.

Nouveaux projets intéressants entrés en 2022 :

Client / lieu	Bâtiment
ABP	Admin. du cadastre et de la topogr. (Merl)
ABP	Service d'élagage Mierscherbiereg
ABP	Commissariat de Police à Niederanven
ABP	Cantine au Geesseknäppchen
ABP	École Internationale de Mondorf-les-Bains
APCH	"Progressive Schaltung"
APCH	Gare routière de Howald (+ Pôle d'échange)
Bascharage	Hôtel "De Brauhotel"
Beckerich	Mise en conformité "Moulin de Beckerich"
Belval	Bâtiment Manhattan du Foyer Familial
Belval	Bâtiment mixte "Projet 44"
Bertange	Chambres type pour maison de soins
Bettembourg	Accès de l'école fondamentale "Krakelshaff"
Bettembourg	Résidence Le Village - collocation
Roodt-sur-Syre	Crèche pour enfants de 0 à 4 ans
CFL	WC PMR dans la Gare de Diekirch
Clervaux	Transform. d'une école en bibliothèque
Cloche d'Or	Campus administratif
Differdange	WC PMR dans commissariat de Police
Differdange	Stade du Thillenbergr
Dudelange	Avis table à langer dans des WC PMR
Dudelange	Accès extérieur de l'école Boudersberg
Dudelange	Aire de jeux Wolkeschdall (chemin)
Esch-sur-Alzette	Home des scouts "Les diables rouges"
Esch-sur-Alzette	WC PMR dans projet Autodis
Esch-sur-Alzette	"Magasin TT" sur le site "Roud Lëns"
Findel	Bâtiment mixte "Skypark Business Centre"
Fonds du Kirchberg	Bureaux dans le Pôle d'Échange Serra
Fonds du Logem.	Construction de 42 logements à Mamer
Givenich	Création de places de stationnement PMR

Hesperange	École de Howald, aménagements ext.
Howald	Résidence Araujo
Howald	Résidence Calluna
Kirchberg	Bâtiment administratif "The Waves"
Kirchberg	Résidence Réimerwee
Kopstal	Maison relais à Bridel
Leudelange	Bâtiment administratif Schuler
Leudelange	Cour de la nouvelle école
Luxembourg	Nei Spillplaz Parc Merl
Luxembourg	Abbaye Neumünster (accueil et magasin)
Luxembourg	Abbaye Neumünster (appartements)
Luxembourg	Résidence avec "co-housing"
Luxembourg	Appartements pour PMR dans un BHC
Luxembourg	Aménagement d'un bâtiment administratif
Luxembourg	3 bâtiments administratifs à Howald
Luxembourg	Construction d'un bâtiment administratif
Luxembourg	Résidence Aubépinnes (Merl-nord)
Luxembourg	Logements, bureaux et commerces
Luxembourg	Poste de travail au bâtiment de la Rocade
Luxembourg	Cabinet médical
Mamer	Hall sportif
Manternach	Rénovation de la mairie
Mondercange	Mise à niveau du hall de sport
Mondercange	Extension de la maison de repos
Mondorf	Réaménagement de l'ancienne Poste
Niederanven	Café littéraire
Pétange	Maison des Jeunes
Pétange	École et maison relais à Rodange (extér.)
Reckange-sur-Mess	Hôtel GridX à Winkrange (WC PMR)
Remich	Campus scolaire "Gewännchen"
Wintrange	Atelier (Erliefnis Baggerweier a.s.b.l.)
SNHBM	Lotissement 3SE à Esch-Nonnewisen
Steinfort	Hôpital Intercommunal de Steinfort
Strassen	Nouveaux terrains de football
Strassen	Immeuble administratif "Edison"
Wiltz	Nouveau bâtiment de Coopération Wiltz
Wormeldange	Aménagement d'un WC PMR dans la mairie

Client / lieu	Passages pour piétons, arrêts de bus
Bettembourg	PPP Arrêt de bus Rue de la Briqueterie
Bettembourg	PPP route d'Esch en face du château
CFL	Arrêt de bus à la gare de Kautenbach
Differdange	PPP Rue Belair et Rue Pasteur
Hassel	PPP rue de Dalheim et arrêt de bus
Larochette	PPP rue de Medernach – Place Bleech
Luxembourg	PPP Rue Fort Wedell - Rue de Hollerich
Luxembourg	PPP CHL vers Héliport (pour brancard)
Luxembourg	PPP rue Jean-Baptiste Gellé
Luxembourg	PPP Polvermillen
Pétange	PPP Rue de l'Eglise
Client / lieu	Voirie
Bettembourg	ZAE Krakelshaff (PPP, arrêt de bus)
Fonds du Logement	Voirie de deux quartiers à Wiltz
Luxembourg	Nei Hollerich (PPP, tram)

En plus des demandes d'avis pour des projets de construction, l'ADAPTH est très sollicitée par des bureaux d'architectes ou d'ingénieurs pour des questions en relation avec l'application de la loi du 7 janvier 2022 portant sur l'accessibilité à tous des lieux ouverts au public, des voies publiques et des bâtiments d'habitation collectifs.

4.2 Études pour le ministère de la Famille

L'ADAPTH continue à assister le ministère pour la mise en place de la loi sur l'accessibilité. Deux de ses membres sont nommés au Conseil consultatif de l'accessibilité. Cet organe délibère sur les demandes de dérogations et de solutions d'effet équivalent qui lui seront soumises dans le cadre de la loi sur l'accessibilité.

4.3 Information

Le site Internet (www.adapth.lu) présente les services de l'ADAPTH, mais informe aussi le grand public sur les avancées en matière d'accessibilité au Luxembourg. Les professionnels du bâtiment y trouvent les législations sur l'accessibilité ainsi que des exemples pratiques illustrés et expliqués en détail.

Nous avons de très bons retours du site, particulièrement pour la partie que nous avons créée pour la loi sur l'accessibilité.

4.4 Expertises pour personnes privées

Il s'agit ici d'expertises effectuées pour le compte de personnes privées qui ne peuvent ou ne souhaitent pas bénéficier des prestations de l'Assurance Dépendance. 30 personnes ont fait appel à l'ADAPTH en 2022.

4.5 Formations et séances d'information

L'ADAPTH participe en tant que formateur à diverses formations liées au domaine de la construction accessible ou de l'accueil des personnes à mobilité réduite.

4.5.1 Formations "Info-Handicap"

Les formations liées à l'accueil des personnes à mobilité réduite sont organisées par Info-Handicap, l'ADAPTH y participe avec les autres membres du groupe MEGA. Une formation a généralement une durée de quatre heures.

L'ADAPTH est intervenue dans les formations suivantes :

Accueil de personnes à mobilité réduite	
30.11	Lycée Josy Barthel (3 groupes)
9.03. 5.04. 15.06	CFL, accompagnateurs de train
17.05 15.11	Fonction publique, INAP
1.06 2.06	Ministère de la Culture

4.5.2 Séances d'information

Séances d'information	
17.01	Beienhaus - Habitat participatif
22.04	VdL Journée de réflexion
1.12	Présentation de la loi à l'OAI

Réseau d'experts et avis des concernés

Le Groupe d'Experts Multidisciplinaire en Accessibilité (MEGA) est un groupe de travail créé pour valider de nouvelles normes en matière de design for all et pour évaluer des solutions mises en place aux lieux ouverts au public.

5. Le groupe MEGA



Multidisziplinären Experte-Grupp fir Accessibilitéit

Les associations membres du MEGA, au nombre de quinze, délèguent des experts en conseils techniques pour un type donné de déficience. La gestion de ce groupe est assurée par l'ADAPTH. Cela permet aussi d'avoir l'avis des personnes concernées elles-mêmes et aussi de les informer des aménagements qui sont réalisés.

5.1 Réunions du groupe de travail en 2022

Le groupe de travail s'est réuni le 8 décembre pour prendre connaissance des nouveautés, projets et activités dans le domaine de l'accessibilité au Luxembourg.

5.2 Avis donnés en 2022

Le groupe peut être sollicité pour évaluer de nouveaux produits ou de nouvelles normes.

Évaluations	
26.09	Test de différentes dalles de séparation entre la piste cyclable et le trottoir à la demande du Service Voirie de la Ville de Luxembourg.

5.2.1 Composition du MEGA

	ADAPTH a.s.b.l. 36 route de Longwy L-8080 Bertrange www.adapth.lu
	Info-Handicap 65 avenue de la Gare L-1611 Luxembourg www.info-handicap.lu
	Aidez-Moi à Voir Autrement (AMVA) www.amva.lu
	Centre pour le développement des compétences relatives à la vue - CDV 17a route de Longwy L-8080 Bertrange www.idv.lu
	Chiens Guides d'Aveugles au Luxembourg a.s.b.l. B.P. 2420 L-1024 Luxembourg www.chienguide.org

	<p>Klaro (APEMH)</p> <p>10, rue du Château L-4976 Bettange/Mess www.klaro.lu</p>		<p>Nemme Mat Eis! asbl</p> <p>7 rue Tony Buerg L-1278 Luxembourg-Gasperich www.nemmemateis.lu</p>
	<p>Fondation Lëtzebuenger Blannevereenegung</p> <p>47 rue de Luxembourg L-7540 Berschbach www.flb.lu</p>		<p>Rahna</p> <p>7 an de Leessen L-5312 Contern www.rahna.lu</p>
	<p>Hörgeschädigten Beratung</p> <p>164 rue de la Libération L-3512 Dudelange www.hoergeschaedigt.lu</p>		<p>RBS Center fir Altersfroen</p> <p>20 rue de Contern L-5955 Itzig www.rbs.lu</p>
	<p>Ligue HMC</p> <p>B.P. 49 L-8301 Capellen www.ligue-hmc.lu</p>		<p>Services Audiophonologiques de la Direction de la Santé</p> <p>3 route d'Arlon L-8009 Strassen www.ms.public.lu...</p>
	<p>Lux Rollers</p> <p>1 rue André Vésale L-2674 Luxembourg www.luxrollers.com</p>		<p>Tricentenaire a.s.b.l.</p> <p>1c rue de Mullendorf L-7329 Heisdorf www.tricentenaire.lu</p>

Administration

Les administrateurs de l'ADAPTH sont tous des bénévoles qui sacrifient un peu, et quelques fois beaucoup, de leur temps libre pour gérer, orienter et accompagner l'association. Sans eux, il n'y aurait pas l'ADAPTH telle qu'elle fonctionne actuellement.

6. Administration de l'ADAPTH

6.1 Conseil d'administration

Le conseil d'administration est chargé de gérer les affaires courantes de l'association et de la représenter. Le conseil d'administration s'est réuni trois fois en 2022 :

- le 21 janvier
- le 2 mai
- le 19 septembre

Composition :

M. Roger Meyrath, président
M. Pierre Hoffmann, vice-président
M. Robert Schambourg, secrétaire et trésorier
M. Fred Gillé
M. Pierre Plumer
M. Ernest Rasqué (démission en avril)

6.2 Bureau exécutif

Le bureau exécutif se réunit en lieu et place du conseil d'administration si la situation le demande (situations urgentes, affaires de moindre importance). Le bureau exécutif s'est réuni une fois en 2022:

- le 19 avril (engagement architecte)

Composition :

M. Roger Meyrath, président
M. Pierre Hoffmann, vice-président
M. Robert Schambourg, secrétaire et trésorier

6.3 Plate-forme de coopération

La plate-forme de coopération sert d'interface entre le ministère de la Famille et le conseil d'administration de l'ADAPTH. Deux réunions ont été tenues en 2022 :

- le 29 mars
- le 5 octobre

Pour cause de crise sanitaire, aucune réunion n'a eu lieu pour le décompte de l'exercice 2022.

Composition :

M. Pierre Christen (ministère de la Famille)
Mme Pascale Hardt (ministère de la Famille)
M. Roger Meyrath, président
M. Pierre Hoffmann, vice-président
M. Fabiano Munisso, directeur

6.4 Assemblée Générale Ordinaire

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue le 2 mai 2022.

7. Comptabilité de l'ADAPTH

La comptabilité de l'ADAPTH est réalisée depuis la création de l'ADAPTH par la fiduciaire :

LMS (M. Marcel Schaeffer)

Réviseurs de caisse :

M. Serge Pistrino
M. Marcel Reimen



adapth

centre de compétence national pour l'accessibilité des bâtiments

36 route de Longwy
L-8080 Bertrange

T : 43 95 58 - 1
F : 43 95 58 - 99

adapth@adapth.lu

www.adapth.lu

RCSL F4810
Agrément 9916/1
TVA LU24676254

BILLULL LU28 0029 1171 1050 0000
CCPLLULL LU82 1111 0000 9393 0000